

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_004

Objet : M24.049 - Relance lot Menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R.2122-2,

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 euros HT depuis le 1^{er} janvier 2024),

Vu la décision n°2024_155 en date du 4 décembre 2024 portant sur la relance lot Menuiseries intérieures et lot Parquet bois pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération 2024/198 du Conseil communautaire adoptée le 17 décembre 2024 portant sur l'attribution et l'autorisation de signature du marché M24.049 : Relance lot Menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal,

Considérant qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot 6 Menuiseries intérieures dans le cadre du marché M24.037 – Travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal ;

Considérant que le lot Menuiseries intérieures a été relancé sous forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence ;

Considérant la publication sur la plateforme dématérialisée : www.marches-sécurises.fr n°CC-Flandre-Interieure_59_20241216W2_01 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 27 décembre 2024 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'unique offre ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer et de signer le marché M24.049 : Relance lot Menuiseries intérieures pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Hôtel Sockeel à Cassel en vue d'y installer l'Office de Tourisme Intercommunal ainsi que tous les documents y afférents avec :

- El PIERRE WILQUIN (59100 ROUBAIX) mandataire du groupement avec EURL YOHAN VERHAEGHE (59470 BAMBECQUE) pour un montant global et forfaitaire de 265 359 € HT soit 318 430,80 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité

- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 14 JAN. 2025

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUES

